

**Avis public**



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE  
RELATIVE AUX SERVICES POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2020**

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **lundi 2 décembre 2019 à 19 h**, à la mairie d'arrondissement située au 13665, boulevard de Pierrefonds, le règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2020 sera adopté.

FAIT À MONTRÉAL,  
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingtième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/r1



ARTICLE 3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2020 sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tel que dressé par son conseil.

ARTICLE 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

---

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT